

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

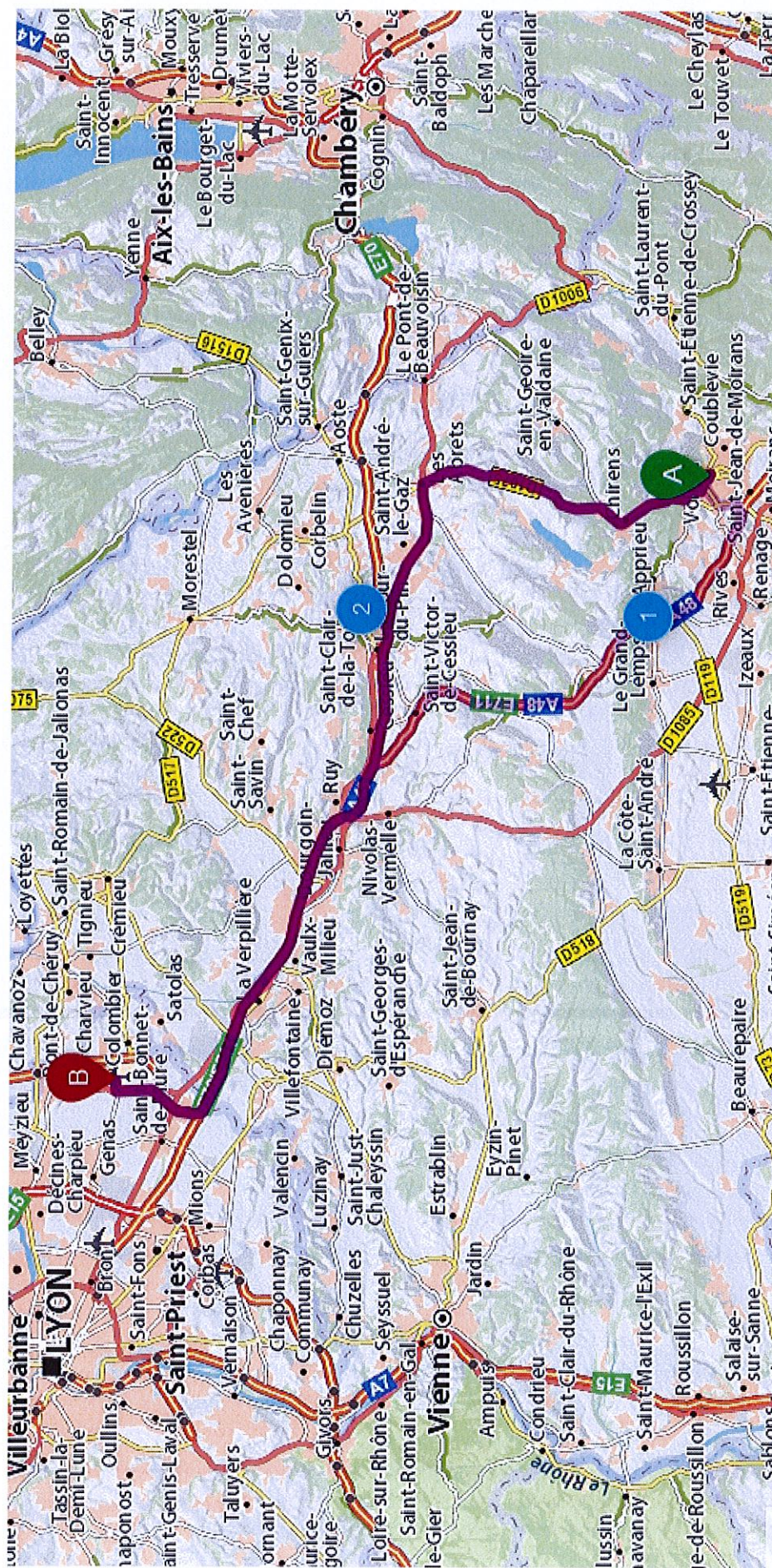
Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	FAURE VERCORS
Raison sociale de l'entreprise	SAS

Liaison déclarée	
Origine ¹ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS, format décimal)	Voiron - 5 avenue Léon et Joanny Tardy 38500 VOIRON - 45.365246, 5.593652
Destination ² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS, format décimal)	Aéroport de Saint-Exupéry - Gare routière 69125 COLOMBIER SAUGNIEU - 45.205024, 5.700945
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Annexe 2 itinéraire
Temps de parcours (en heures et minutes)	1 heure et 30 minutes
Fréquence ³ et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Annexe 1 fiches horaires fréquence et volume

¹ Extrémité 1 de la liaison concernée

² Extrémité 2 de la liaison concernée

³ Telle que définie par l'article 31-1 du décret du 16 août 1985 modifié, c'est-à-dire « ensemble d'horaires de passage ou plage horaire de passage selon une périodicité donnée, de véhicules de transport routier de personnes ».



DECLARATION ARAFER**ENTREPRISE : FAURE VERCORS****VOIRON/LYON SAINT EXUPERY****Jours de fonctionnement : tous les jours****Capacité des autocars : 57 places**

VOIRON Gare Routière (5 Avenue Léon et Joanny Tardy)	LYON ST EXUPERY GARE ROUTIERE
04:30	06:00
06:30	08:00
08:30	10:00
10:30	12:00
12:30	14:00
14:30	16:00
16:30	18:00
18:30	20:00

LYON ST EXUPERY GARE ROUTIERE	VOIRON Gare Routière (5 Avenue Léon et Joanny Tardy)
06:30	08:00
08:30	10:00
10:30	12:00
12:30	14:00
14:30	16:00
16:30	18:00
18:30	20:00
20:30	22:00

Nombre d'Aller/retour quotidien	8
Capacité des autocars	57
Fréquence3 et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	332880